

Les cotisations annuelles varient selon plusieurs critères : les frais annuels, les frais de matériel et les frais pour les camps (ces derniers sont variables et payés séparément).

- Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 100.— par année pour les loulous et les éclais et à CHF 60.— pour les castors. Cette somme comprend les cotisations dues au MSdS, à l'ASV, ainsi que les frais administratifs, le matériel fourni, les assurances et toutes les activités ne dépassant pas deux jours.
- Ce montant est à verser sur le compte bancaire Raiffeisen du Groupe Scout de Fully, IBAN CH19 8080 8002 8000 8896 5 en mentionnant le nom et le prénom de l'enfant concerné.
- Cette cotisation est valable pour une année scolaire (septembre à juin). Il n'y aura donc pas de sommes supplémentaires demandées, mis à part pour les camps et les week-ends de groupe.
- Le deuxième enfant d'une même famille bénéficie d'un rabais de CHF 10.— sur les frais d'inscription annuels. Il en va de même pour le troisième et suivants.
- Pour un enfant qui commencerait en cours d'année, un arrangement pourra être trouvé avec le responsable de branche.

- Des frais de matériel s'ajoutent à cette cotisation. Ils comprennent le foulard et la chemise.
- Ils ne sont donc pas perçus annuellement, mais seulement lorsque le scout a besoin de matériel. Le prix de la chemise est de CHF 60.—. Notez cependant que lorsque vous rendez votre chemise, nous vous rendrons cette somme, à condition que la démarche « Comment rendre ma chemise » (disponible sur notre site internet) ait été respectée, et que cette dernière soit toujours en bon état. Si la chemise est hors d'usage, nous ne rembourserons rien du tout.
- Le foulard est personnel. Une somme de CHF 15.— sera donc demandée pour chaque foulard, elle ne sera pas rendue car nous ne les récupérons pas. (Il est d'ailleurs fortement conseillé d'inscrire son nom et son prénom ou son nom de totem sur ce dernier.)
- Les responsables ne paient rien, sauf en cas de perte de matériel personnel.

Nota Bene : Les frais susmentionnés ne doivent pas être un obstacle à l'adhérence au groupe. Si des difficultés financières se présentaient, n'hésitez surtout pas à contacter directement le responsable de groupe, avec les coordonnées de la rubrique « contact » de notre site internet. Une solution discrète sera convenue.

Ce règlement est en vigueur dès août 2021.